

**ANNE DE BRETAGNE N'A PAS EPOUSE LE ROI DE FRANCE CHARLES VIII LIBREMENT, elle a été victime de pressions morales, frappant son mariage de nullité.**

**La fin d'une légende absurde. Le prétendu mariage de Charles VIII a été un simulacre.**

**(Notes extraites du livre : Anne de Bretagne et l'ignoble guerre d'invasion qui a détruit la Bretagne de 1487 à 1491).**

**Jean de Chalon, prince d'Orange**, cousin germain d'Anne, héritier potentiel du trône ducal breton en sa qualité de plus proche parent mâle de la princesse, joue un rôle important dans la négociation de ce mariage, étant personnellement impliqué dans l'affaire. Selon Lobineau et Morice, il n'a pas seulement facilité ce mariage, il a été *un complice*, et pas seulement un allié du roi de France ; il a marchandé son intervention, et obtenu des avantages très importants pour récompense des services rendus à la monarchie française, en rendant possible cet impossible mariage. Morice écrit que c'est dans le profil du personnage, toujours habile à tirer parti de toutes les situations. Il est « récompensé », *avant même le mariage à Langeais*, par des « dons » somptueux, qui d'ailleurs ne coûtent rien au roi de France, étant prélevés sur des biens appartenant à la couronne de Bretagne. La date de ces dons est importante : dès le 28 octobre (Lobineau, I, page 814), cinq semaines avant le mariage de Langeais, on le gratifie de Suscinio, de son magnifique château et de ses dépendances, de la superbe seigneurie de Touffou, et des ports situés entre le Couesnon et l'Arguenon. Un peu plus tard, le 7 décembre, le lendemain du mariage de Langeais, il est nommé lieutenant général du roi en Bretagne, tandis que Rohan est démis de ces fonctions, à sa grande fureur, et capitaine de la ville de Saint-Malo. Le 2 novembre, il est nommé gouverneur de Bretagne.

Un acte de Charles VIII signé à Laval, daté du 28 octobre 1491, décrit ces donations :

*« Pour considération de plusieurs bons, grands et recommandables services, que notre très cher et très aimé cousin le prince d'Orange nous a rendus par ci-devant au traité au traité de paix fait naguères ... il en est digne de rémunération .. »*

Equilibriste très doué dans les affaires diplomatiques, il est l'homme indispensable pour toutes les négociations, surtout les plus troubles. Peu scrupuleux, mais diplomate habile, grand séducteur, une sorte d'escroc gentilhomme, il négocie avec le Beaujeu et le roi, et obtient d'eux des avantages substantiels. A sa décharge : à cette époque, les alliés Anglais et les Allemands, tant attendus, n'étant toujours pas arrivés en Bretagne, il n'y a plus d'autre solution que celle-là. Peut-il faire autrement ? Le mariage de la princesse et de son ennemi est alors la seule chose qui puisse rétablir la paix.

**Le comte de Dunois**, réfugié en Bretagne depuis le début de l'année 1487, membre du conseil de la duchesse, si l'on en croit Morice et Lobineau, outre le fait qu'il n'y a aucune autre solution que cette union avec le roi de France, et qu'il est éloigné de France et de ses biens depuis longtemps, saisit l'occasion, de faire sa paix avec lui. Il n'en profitera pas ; invité au mariage auquel il a contribué, il mourra peu de temps après en se rendant à Langeais sur la route de Nantes à Tours.

**Le chancelier Philippe de Montauban** s'est rangé à l'inévitable solution, certainement pas par conviction, ni de gaité de cœur. C'est un patriote ardent ; il déteste les Français, ayant subi toute la guerre depuis les débuts, plusieurs fois conduit des ambassades ou participé à des négociations avec les conseillers de Charles VIII, et mesuré leurs fourberies. Il sait que ce mariage va le placer en situation d'infériorité en face des hommes du roi, dont il connaît le caractère avide et rusé. Charles VIII aurait dû lui être reconnaissant de s'être rallié à ce mariage. Après le mariage de Langeais, il partage le pouvoir en Bretagne avec Orange, lieutenant général et gouverneur. Mais dès l'année 1493, le 9 décembre, le roi ayant supprimé la chancellerie de Bretagne, il est « chassé » de ses fonctions de chancelier par le roi. On lui conserve le titre inutile de « gouverneur et garde du scel ( = du sceau) de Bretagne et chef du conseil », fonctions sans commune mesure avec celles, prestigieuses, qu'il occupait auparavant, depuis le mois de septembre 1487. En 1493, ayant voulu interdire aux agents du roi d'avoir accès à la chambre des comptes à Vannes, il est apostrophé par Charles VIII dans des termes violents, particulièrement humiliants. Le roi ordonne que soient suspendus de leurs fonctions, saisis de corps emprisonnés les Bretons qui s'opposeraient à son autorité, et que soient brisées les portes des locaux où se trouvent « lesdits comptes, lettres, chartes, et remises aux commissaires » royaux désignés à cette fin.

Moins de deux ans de « présence » française ont totalement changé la situation du pays : le gouvernement bonhomme du duc a pris fin, on se trouve devant une annexion particulièrement dure, les bretons patriotes étant exclus de tout, seuls ayant accès aux hautes fonctions ceux qui ont trahi la Bretagne, ou se sont soumis. Mais il est trop tard. Montauban ne retrouvera ses fonctions prestigieuses qu'en avril 1498, après la mort de Charles VIII. (Pocquet, pages 152 et suivantes).

**Yves Mahyeuc**, confesseur de la duchesse, est associé à l'« affaire » : confesseur d'Anne, et en réputation de sainteté, elle l'écoute avec attention, mais lui résiste. On lui prête d'avoir ébranlé les convictions d'Anne de Bretagne, au moyen de trois arguments : le mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche est l'équivalent d'un mariage par paroles de futur, non un vrai mariage ; n'ayant pas été consommée, cette union n'est pas parfaite, et pourra être annulée par le pape, car il existe des antécédents de telles annulations ; de plus, les règles morales édictées pour les populations doivent céder, pour les souverains, lorsque des impératifs supérieurs le commandent.

*Anne restera fidèle à son confesseur toute sa vie. Il deviendra aussi le confesseur du roi Charles VIII, puis du roi Louis XII. Contre son gré d'homme pieux et modeste, elle le nomme évêque de Rennes en 1507. Après la fameuse séance du 4 août 1532, c'est lui qui couronne à Rennes le dauphin Charles de France, fils de la duchesse Claude et de François Ier, lorsque celui-ci devient duc de Bretagne. Sûrement est-il convaincu, lui aussi, que ce prince va conserver la Bretagne dans ses droits immémoriaux. Il meurt après la duchesse, en 1541. Homme très pieux, modeste, adonné aux œuvres de charité, vivant dans la plus grande simplicité, il a été l'évêque des pauvres et des démunis. Son influence sur Anne de Bretagne a été profonde. D'avoir vécu à côté d'un saint, on comprend encore mieux la personnalité d'Anne de Bretagne, dont beaucoup pensent qu'elle fut une sainte elle-même.*

**Yves Mahyeuc** naît à Plouvorn dans le Léon. Pierre Guibé, neveu du trésorier Landais est évêque de Rennes de 1482 à 1502. Lui succède Michel Guibé de 1502 à 1507. Yves Mahyeuc lui succède, à l'initiative de la duchesse. Il n'aspire en aucun cas aux honneurs ni à la richesses. Il s'adonne aux œuvres de charité et de bienfaisance. Sa vie est double : en sa qualité de conseiller, son activité politique et réformatrice est importante. Mais il mène une vie simple, et se retire souvent dans une minuscule cellule du manoir épiscopal de Bruz, et dans une autre, dans un monastère à Rennes ; il meurt en 1541, laissant une réputation de saint. Un procès en canonisation est mis en œuvre, mais est interrompu par la révolution. Le dossier de canonisation a été retrouvé.

**Rieux, maréchal de Bretagne**, qui déteste la France, finit par se ranger à l'inévitable, lui aussi. Il avait soutenu en son temps une union entre les deux fils de Rohan avec les princesses Anne et Isabeau. Puis, il avait pris le parti de du seigneur d'Albret, son proche parent. La trahison de Rohan puis du sieur d'Albret, ne lui

laisse que ce parti, raisonnable aux yeux de tous.

**La rupture de ses engagements solennels à l'égard de Maximilien et de la famille d'Autriche est pour la duchesse davantage qu'une trahison : un crime.** Cette jeune princesse a été élevée dans le respect strict de la religion et de ses principes. Elle les a conservés toute sa vie ; ils lui ont été inculqués par une éducation stricte et sans concession. Même si, jeune, elle a été témoin de la bassesse des trahisons dont son père a été victime, jamais elle n'a agi comme les gens de la cour paternelle, encore moins ceux de la cour de France, dont elle a été le témoin et la victime depuis le début de l'invasion, en mai 1487.

Il n'est pas vrai, comme l'écrit Minois, que la religion fût chez elle superficielle, une apparence destinée à tromper : elle est une chrétienne convaincue, et pratique les vertus enseignées par la religion, d'une manière particulièrement rigoureuse.

Ce n'était pas pour elle, pourtant si jeune, une chose anodine que de rompre ses engagements. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point : elle a opposé une résistance opiniâtre aux pressions dont elle était assaillie. *« Elle ne pouvait, écrit Dom Morice, soutenir l'idée de rompre des engagements solennels consacrés par ce que la religion a de plus saint ; elle déclara qu'elle était résolue aux dernières extrémités plutôt que de violer les lois de l'église »* (page 207).

**L'intervention des Etats est décisive.** Morice écrit (page 301) : *« Sans se rendre encore entièrement, (la duchesse) remit la décision de cette grande affaire à son conseil (le gouvernement) et aux Etats, ou plutôt à ce qui se trouvait alors de seigneurs renfermés dans Rennes »*.

Les Etats de Bretagne représentant la nation assemblée (sur ce point, voir Planiol, tome 3, pages 55 et suivantes), leur poids, dans la vie de l'Etat est si considérable, qu'on n'aurait pu, de toutes manières, se passer de leur avis. Leurs décisions, si dans la forme ne sont que consultatives, et si elles se bornent à « prier » le duc de suivre leurs avis, elles ont un effet obligatoire dans presque tous les cas. Planiol décrit très longuement, références à l'appui, l'importance cette instance, que La Borderie désigne sous le nom d'assemblée nationale, ce qu'elle est en effet.

**La duchesse cède. Le mariage avec le roi peut, croit-on, sauver le peu qui reste de la Bretagne et de ses institutions.**

## **Il faut donc se rendre : il n'y a plus d'autre solution.**

Anne, restée sourde à ces arguments pendant de longs mois, vaincue, se laisse enfin convaincre : elle accepte de se sacrifier. Compte tenu des siècles de lutte contre les Francs, puis les Français, les conditions dans lesquelles cette guerre injuste a couvert de ruines le pays, la manière indigne dont s'est conduite la France, les conditions dans lesquelles la duchesse est contrainte d'accepter d'épouser le roi de France, et de manquer à sa parole à l'égard de Maximilien, premier prince de la chrétienté après son père l'empereur, on ne peut imaginer que cette décision est prise de gaité de cœur. C'est un déchirement, une défaite, pire : *une humiliation* pour la duchesse et la Bretagne et son pays. La « solution » à laquelle tous se sont ralliés est celle du désespoir. Elle est acceptée par la jeune souveraine, certes, **mais non pas décidée librement** : elle met un terme à la guerre menée par la France dans des conditions d'une grande cruauté depuis plus de quatre ans ; **ce n'est en aucun cas une décision libre**. Cette contrainte dans le mariage avec le roi de France n'est pas une violence physique, un rapt, comme a tenté de le faire accroire Maximilien - non sans succès, car nombre de cours d'Europe l'ont cru -, mais une contrainte morale, irrépressible, exercée pendant des mois, peut-être davantage. En quoi on peut affirmer, sans aucun doute, **que ce mariage l'a pas été librement consenti, mais obtenu par des pressions auxquelles une jeune femme de quatorze ans ne pouvait se soustraire.**

Nous allons démontrer plus loin, **dans le détail**, en nous appuyant sur le droit canonique, qui seul régit à l'époque le droit du mariage, et sur les analyses des quelques auteurs éminents qui se sont penchés sérieusement sur cette affaire - ce qui exclut tous les négationnistes bretons actuels - combien cela est important au plan juridique : un mariage forcé par la violence, physique ou morale, est entaché d'un vice majeur : **il est nul de nullité absolue. En d'autres termes : le prétendu mariage d'Anne de Bretagne avec le roi de France fut une imposture, une comédie.**

Contrairement à ce qu'écrivent Lepage et Nassiet, dans leur très estimable livre sur l'Union de la Bretagne et de la France (pages 101 et 102), ce n'est pas le mariage avec Maximilien qui fut un simulacre, mais celui avec Charles VIII qui fut une comédie.

Notre démonstration va suivre. Elle a été confirmée par deux docteurs éminents en théologie, dont l'un est conseiller auprès du pape.

Louis MELENNEC, docteur en droit, historien de la Bretagne.

## **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.**

**Durtelle de Saint-Sauveur**, Histoire, page 385.

**La Borderie, Histoire**, tome 4, pages 378 et suivantes.

**La Selle Xavier, La confession et l'aumône : confesseurs et aumôniers des rois de**

**Lepage Dominique et Nassiet**, L'union de la Bretagne à la France, pages 100 et 101, Morlaix 2003.

**Lepage Dominique, Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne (1487 - 1514), in 1491, La Bretagne terre d'Europe, colloque de Brest, sous la présidence de Jean Kerhervé, les 2 à 4 octobre 1491. Pages 473 et suivantes.**

**France du XIe au XVe siècle. Journal des savants, pages 255-286**

**Le Tourneau Dominique** (monseigneur), Manuel de droit canonique, Wilson et Lafleur, 2011.

**Lobineau**, pages 814, 815, 816, 817, tome I.

**Morice**, II, page 301.

**Planiol Marcel**, tome 3, pages 149 et suivantes ; tome 5, pages 8 et suivantes.

**Pocquet du Haut-Jussé BA**, Les débuts du gouvernement de Charles VIII en Bretagne, pages 152 et suivantes.